

Manuel de géopolitique

## 12 - Les clivages claniques ou tribaux

dimanche 22 janvier 2023, par [Patrice GOURDIN](#)

**Citer cet article / To cite this version :**

[Patrice GOURDIN](#), **12 - Les clivages claniques ou tribaux**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 22 janvier 2023.

**Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.**

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse [expertise.geopolitique@gmail.com](mailto:expertise.geopolitique@gmail.com).

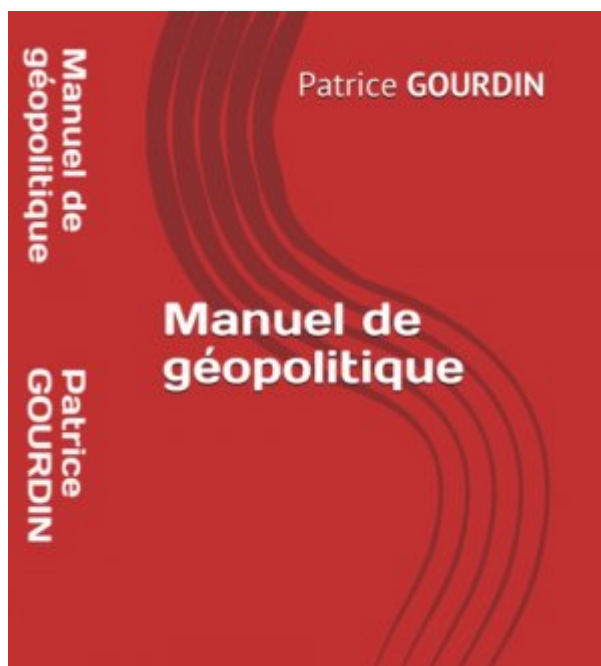
Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

**Les clivages claniques ou tribaux peuvent être à l'origine de conflits. Parfois, des clans ou des tribus contrôlent l'État ou lui échappent, ce qui pérennise les régulations traditionnelles et les tensions ou les conflits qui leur sont liés. Comment les étudier et les intégrer ? Réponse à partir d'un extrait du maître ouvrage de Patrice Gourdin, "Manuel de géopolitique", éd. Diploweb.com. Pédagogique, clair, avec de nombreux exemples. Et une précieuse méthode.**

La **diversité** humaine, si elle peut être une richesse, une source de dynamisme et de créativité pour un pays, peut aussi s'accompagner de difficultés de coexistence ou d'assimilation, comme les exemples américain ou ouest-européen le montrent. Les problèmes peuvent se muer en tensions, voire en affrontements, si les sociétés concernées ne veulent, ne peuvent ou ne savent pas les maîtriser. Alors, toute différence peut devenir prétexte à conflit, à commencer par l'une des plus anciennes : l'appartenance à un clan et/ou à une tribu.

Chaque société humaine doit instaurer et faire respecter des règles, si elle veut survivre et disposer de ressources. Au stade d'évolution atteint par l'humanité, l'État territorial souverain apparaît, aujourd'hui, comme la forme la plus élaborée d'organisation pour parvenir à ce but. Or, la division en **clans** ou en **tribus** continue de segmenter certaines sociétés, ce qui contribue à priver l'État de son rôle régulateur, alors qu'il serait le seul à même de gérer l'espace et les hommes placés sous son autorité. L'État de droit constitue, en effet, un stade organisationnel récent, qui est loin d'avoir supplanté les modes antérieurs sur l'ensemble des territoires. Parfois, des clans ou des tribus contrôlent l'État ou lui échappent, ce qui pérennise les régulations traditionnelles et les tensions ou les conflits qui leur sont liés. Dans d'autres cas, ces mécanismes ne survivent que localement. Chaque situation étudiée nécessite donc de porter le regard sur divers niveaux spatiaux. L'analyse de ce phénomène complexe suppose également d'écartier toute généralisation dans l'espace et dans le temps : les sociétés évoluent, et leurs membres réalisent des compromis en permanence. Difficile, dans ces conditions, de mettre en évidence un "modèle".



Un **clan** regroupe des familles qui se réclament d'un ancêtre - réel ou imaginaire - commun et qui pratiquent, généralement, l'exogamie. La **tribu** (dans la première acception du terme), associe plusieurs clans. Le clan ou la tribu fondent une union régissant, selon des modalités très variables et très complexes, la possession des biens, les activités économiques et militaires, ainsi que les pratiques religieuses de leurs membres. Cette forme d'organisation influence de manière significative la géopolitique de l'**Asie** et de l'**Afrique**, où elle demeure particulièrement vivace :

« Ce qu'on appelle "tribu" c'est une société qui fonctionne réellement et exerce sa "souveraineté" sur un territoire déterminé. C'est donc une entité politique qui naît à la jonction des composantes matérielles et idéelles de la vie sociale, sort de leur fusion et en gère la "reproduction". [...] appartenir à une ethnie vous donne une identité culturelle et linguistique [...], mais ne vous donne ni terre, ni femme, ni pain. C'est seulement l'appartenance à la tribu qui vous les donne. C'est donc là que se situent les enjeux les plus importants de l'existence sociale des individus et des groupes. Et c'est la raison pour laquelle [...] dans les lieux] où les structures tribales demeurent vivaces, nous observons que des tribus appartenant à la même ethnie, partageant la même langue et la même culture se faisaient et se font régulièrement la guerre [1] ».

Dans un tel cadre, les relations reposent sur la **parenté**, qui fonde toute l'organisation sociale, notamment dans sa dimension politique. En effet, l'individu ne reconnaît pas d'autre autorité légitime que celle de sa famille, de son clan ou de sa tribu. Par conséquent, il ne se soumet qu'au système des valeurs tribales, parmi lesquelles reviennent le plus souvent : la solidarité avec les membres du groupe, l'indépendance, le sens de l'honneur, le courage, la loyauté, la générosité, le sens de l'hospitalité, la fierté de son ascendance. Membre d'une organisation criminelle qui fonctionne selon des normes héritées des mécanismes claniques et s'oppose à l'autorité de l'État, le mafieux "repenti", Tommaso Buscetta, déclarait :

« Les vieux mafieux qui m'ont éduqué et expliqué les traditions de Cosa Nostra quand j'avais moins de vingt ans, m'ont dit qu'elle était née pour défendre les faibles contre les injustices des puissants ainsi que pour affirmer les valeurs de l'amitié, de la famille, du respect de la parole donnée, de la solidarité et de l'*omertà*. En un mot, le sens de l'honneur [2] ».

Dans une société au cadre clanique ou tribal prégnant, l'individu n'accepte pas d'autres devoirs mutuels que ceux qu'implique le réseau des solidarités multiséculaires de la "parenté" ; d'où le rôle primordial que jouent les "stratégies matrimoniales". L'État s'avère, alors, impuissant : il ne peut mettre en place des institutions ayant la légitimité et l'efficacité nécessaires pour primer les allégeances traditionnelles et fonder le respect de son autorité. Bien plus, il est lui-même enserré et segmenté par ces réseaux de relations personnelles. Il existe une véritable scissiparité des structures claniques ou tribales, laquelle entre en contradiction avec le projet unificateur de l'État. En outre, ce dernier apparaît comme un concurrent qu'il faut neutraliser en le contrôlant, ou, à défaut, éliminer. Cela tient à sa redondance avec l'une des formes de l'organisation tribale : si certaines tribus fonctionnent sur un mode égalitaire, d'autres obéissent au régime de la **chefferie**. Dans ce dernier cas, existe une aristocratie tribale qui assure, sous l'autorité d'un chef et avec le consentement du groupe, les fonctions indispensables à la préservation de l'existence de la société. En particulier, elle accomplit les rituels religieux cherchant à assurer la bienveillance des divinités, elle rend les arbitrages, elle assure la défense. Dans ce cas, il n'existe donc pas de différence fondamentale entre les fonctions du chef de tribu et celles de l'État. Ce qui change avec l'instauration de l'État, ce peut être l'extension territoriale de l'autorité et c'est la mise en

place d'une administration pour la représenter. Toutefois, ni une superficie plus étendue, ni une catégorie sociale nouvelle n'empêchent le système tribal de survivre. À condition que ce dernier s'adapte : en effet, à l'intérieur d'une société, le pouvoir appartient toujours à un ou plusieurs groupes et il peut parfaitement s'agir d'un ou de groupe(s) issu(s) de clans ou de tribus.

Il faut se méfier du spectacle offert par les États : les institutions officielles peuvent présenter toutes les apparences de l'État de **droit** sans pour autant en adopter les règles. Ainsi, l'**Afghanistan**, possède une École de la magistrature, destinée à donner au pays des juges appliquant des règles véritablement juridiques. Mais beaucoup reste à faire : « À ce jour, nombre des quelque 1 480 magistrats afghans sont souvent issus des madrasas [...]. Mieux formés, les magistrats passés par la faculté de droit islamique font quant à eux souvent passer la religion et les coutumes locales avant l'État [3] ».

L'existence de **partis politiques** ne doit pas davantage faire illusion : les groupes traditionnels s'y fondent sans difficulté ou les surclassent. Ainsi, à **Gaza**, Salem, du clan Badaoui, déclarait : « Notre famille est divisée entre le Fatah et le Hamas. Mais peu importe l'appartenance politique, c'est la défense du clan qui compte [4] ». Les élections provinciales qui se déroulèrent en **Irak** le 31 janvier 2009 le montrèrent également. Les 14 millions d'électeurs des 14 provinces où 440 sièges de conseillers provinciaux étaient en jeu avaient le choix entre 14 431 candidats présentés par plus de 400 partis et mouvements, certains paraissant tenir davantage de la tribu ou de l'alliance de tribus (comme les Conseils du Réveil) que du mouvement politique. Les observateurs révélèrent que le soutien des chefs de tribu jouait un rôle déterminant [5]. Cela n'empêcha d'ailleurs pas la défaite des équipes mises en place en 2005 lorsque la population les jugeait incompetentes et corrompues [6]. Cependant, les officiels irakiens et américains demeuraient inquiets car certains mécanismes tribaux pouvaient menacer le changement de personnel politique. D'une part, quelques candidats battus menacèrent de recourir aux armes. D'autre part, faute d'une majorité absolue, la plupart des listes arrivées en tête durent rechercher des alliances. Des rivalités, voire des vendettas intertribales entravaient cette démarche [7]. Alors, ne convient-il pas de tenir davantage compte de la réalité irakienne : une centaine de tribus, dont certaines remontent à un millénaire et qui jouent encore un très grand rôle dans la société irakienne ? La mise en place d'une démocratie viable en Irak ne résulterait-elle pas de l'instillation d'une part de fédéralisme dans la Constitution ? Mais un fédéralisme original qui résiderait dans l'instauration d'une haute assemblée, dénommée Chambre des Tribus et désignée sur une base non pas régionale, mais tribale [8].

Au printemps 2009, une noce kurde se finit tragiquement. Des hommes, armés par le gouvernement **turc** pour servir de supplétifs aux forces de l'ordre dans la lutte contre les indépendantistes, se livrèrent à un véritable carnage. Il ne s'agissait pas de défendre le pouvoir légal, mais de régler une querelle privée [9].

Point éminemment sensible, l'**honneur** [10] représente un élément clé du fonctionnement des clans et des tribus. Il ressort comme le "centre de gravité du système tribal". Les liens de parenté déterminent l'identité et le prestige de chaque groupe et de chaque membre de ces groupes. La réputation de chacun rejaillit sur le groupe et la réputation du groupe retombe sur chacun. Donc, l'honneur influe sur la **vie** et les **relations** des individus. Il en résulte des rivalités et des comportements conflictuels, en général régis par des codes extrêmement stricts

tendant à limiter l'usage de la violence. Cela explique la volatilité des alliances et l'incapacité d'actions concertées dans la durée, ce qui, vu de l'extérieur, apparaît comme le caractère "anarchique" inhérent aux clans et aux tribus. Toutefois, à y regarder de près, ce dernier trait mérite d'être nuancé. En effet, il existe des mécanismes de **régulation**, mis en œuvre par les chefs traditionnels. Ainsi, dans le **monde arabe**, chaque tribu se soumettait (et se soumet encore, dans de nombreux cas) à l'autorité d'un **cheik**. Ce dernier assume de nombreuses fonctions : il fait régner la sécurité sur le territoire de la tribu, il s'entremet dans les conflits internes, il veille à l'application des règles et des sanctions coutumières, il représente la tribu auprès des autres groupes et des autorités étatiques, il offre l'hospitalité aux invités de la tribu, il désigne les hommes accomplissant les obligations militaires et il défend l'autonomie de la tribu vis-à-vis de l'extérieur, notamment de l'État. Le cheik n'est pas un despote ; il n'agit qu'avec l'aval des membres de la tribu : les décisions sont prises par consensus (une pièce spéciale est réservée à ces délibérations), ce qui est réputé les rendre plus efficaces et plus durables [11]. L'habileté politique, la sagesse de ses décisions et le nombre d'hommes en armes qu'il commande fondent l'influence d'un cheik. L'émergence de l'État, la modernisation économique, la sédentarisation, l'urbanisation, entament le pouvoir des cheiks car elles offrent des perspectives identitaires et donc des allégeances de substitution. Ceci étant dit, la lenteur et les limites du développement ont laissé au système tribal une influence non négligeable, suffisante, en tout cas, pour qu'il demeure un allié recherché, voire apparaisse comme une solution :

« Tous les régimes irakiens ont tenté de démanteler le système tribal et ils ont échoué. Aujourd'hui, le mécanisme tribal a démontré son efficacité et a mérité sa place dans l'Iraq moderne. Il s'agit d'un système qui repose sur des siècles d'expérience dans la médiation et la résolution des conflits ; il est commode, efficace, laïque et totalement adapté aux besoins des gens concernés, avec sa transparence totale et son sens des responsabilités. [...] On ne doit pas rêver d'une démocratie jeffersonienne en Iraq, mais les chefs tribaux irakiens sont prêts à conduire leur nation vers un système équitable [12] ».

Le cas de l'**Irak** paraît effectivement exemplaire : chef d'un parti unique contrôlant l'appareil d'État, Saddam Hussein assit une partie de son emprise sur la population en s'appuyant sur les cheiks car leur influence traditionnelle, même considérablement amoindrie, persistait. Signe de cette nature composite de l'autorité, lorsqu'il doutait de la loyauté de certains cheiks, le *raïs* irakien les remplaçait. Dans les années 2000, les États-Unis tentèrent de contrer la guérilla nationaliste et les groupes islamistes armés en s'alliant avec les chefs tribaux. Loin d'être versatiles ou opportunistes, ces derniers jouaient leur rôle : le premier à opérer ce revirement fut Abdoul Sattar Abou Richa, dans la province d'Anbar. Il offrit ses services aux Américains après que des membres d'Al Qaeda en Irak eurent égorgé son père et trois de ses frères. Son honneur était en jeu et il avait l'obligation de venger ses parents ; la sécurité et l'indépendance de sa tribu étaient menacées, tout comme les revenus qu'il tirait de ses attaques de véhicules. Sa démarche, payée de sa vie en septembre 2007, marqua le début du "Réveil" (*Sahwa*) provoqué par l'exaspération des populations envers les tueries communautaires perpétrées par Al Qaeda ainsi qu'à l'encontre du rigorisme religieux qu'elle tentait d'imposer [13]. Le bilan de cette politique est mitigé car la pratique du double jeu semble générale. Les cheiks effectuent un calcul fondé sur l'intérêt et le réévaluent en permanence, compte tenu de l'instabilité de la situation. Ils savent leurs tribus divisées sur l'attitude à adopter et ils tiennent le plus grand compte des rapports de force que leur connaissance intime de la société irakienne les rend mieux à même d'évaluer avec exactitude que les Occidentaux. Ils s'abstiennent de fournir des hommes en quantité significative aux forces œuvrant ouvertement aux côtés des Américains ou

à l'armée du gouvernement pro-américain et cela était « extrêmement révélateur, compte tenu du fort taux de chômage sévissant en Iraq [14] ». Par surcroît, les pratiques traditionnelles resurgirent : par exemple, les vendettas comme les luttes pour le pouvoir et/ou les ressources ravagèrent de nouveau la province sunnite d'Anbar [15].

Les Bédouins du Sinaï se trouvent au centre de l'affrontement israélo-palestinien depuis les attentats de Taba (7 octobre 2004). L'**Égypte**, elle-même en butte à la menace islamiste, lutte contre les groupes terroristes présents dans le Sinaï. Elle soumet les tribus nomades à une surveillance qu'elles supportent mal lorsqu'elle s'apparente à des brimades discriminatoires. Certains de leurs chefs acceptèrent de conclure avec le gouvernement égyptien des accords réaffirmant leur loyauté et garantissant leur aide aux autorités. Cela consiste à dénoncer tout membre de la tribu se livrant à des activités criminelles. Cela constitue une rupture radicale avec le sens de l'honneur tel que conçu par la coutume tribale. Ce faisant, les cheikhs recherchent de la part du Caire une politique plus attentive et pensent servir les intérêts de leur communauté. Pour certains jeunes, comme il n'y a pas eu de contrepartie gouvernementale, il s'agit d'une erreur, voire d'une trahison qui les dégage de leur allégeance [16]. Les islamistes radicaux risquent d'en fournir une de substitution.

L'ignorance de la réalité tribale, qui gouverne encore, de nos jours, de nombreuses sociétés, nuit à la compréhension de certaines situations. En revanche, la connaissance de ce mode de fonctionnement permet d'éclairer certains affrontements pour le pouvoir.

Lors des élections **législatives turques** de juillet 2007, par exemple, la persistance de la pratique des votes acquis auprès des chefs de clan fut constatée dans le sud-est du pays [17].

Au **Liban**, l'armée intervint en avril 2009 contre des clans shiites (Jafaar, Zeaiter) du nord de la vallée de la Bekaa, impliqués dans le trafic de drogue. L'état-major avait préalablement pris soin de demander l'accord de l'organisation shiite libanaise Hezbollah. Du coup, cette dernière se trouva dans une situation délicate car, en représailles, les chefs de ces clans annoncèrent que, contrairement à l'habitude, leurs membres n'apporteraient pas leurs suffrages au Hezbollah lors de élections législatives de juin [18]. Cet épisode illustre bien la concurrence qui existe entre l'État de droit et les mécanismes tribaux.

Les **Yéménites** font, d'abord, allégeance à leur tribu car il s'agit de la structure dont dépendent tous les aspects de leur existence, notamment l'emploi et le mariage. Les uns s'en réjouissent, les autres s'en désolent, mais tous s'accordent à constater que le système tribal demeure l'une des forces les plus puissantes (souvent au moins à l'égal de l'État), non seulement au Yémen, mais dans l'ensemble du monde arabe [19].

Dans la bande de **Gaza**, depuis la fin 2006, les combats entre Palestiniens du *Fatah* et du *Hamas* ont fait ressurgir au premier plan les appartenances claniques. Traditionnellement influents, et en l'absence d'une société civile organisée, les clans reprenaient le dessus, car les structures "étatiques" de l'Autorité palestinienne n'étaient plus capables d'assurer l'ordre et la sécurité, ni de nourrir, de soigner ou d'éduquer la population [20]. Cependant, les Gazaouis ne semblent pas avoir gagné au change. En effet, si la solidarité clanique assure un minimum de sécurité matérielle, la logique clanique génère ses propres facteurs d'insécurité, en particulier à travers les vendettas ou les affrontements qui découlent des multiples trafics organisés par les chefs de certains clans, devenus de véritables seigneurs de la guerre disposant de



puissantes milices armées. On observa même la formation de zones autonomes, aux mains de clans qui assurent, désormais, leur propre protection, rendent leur propre justice et distribuent leur propre assistance sociale. Toute tentative de restauration de l'État se heurte à leur opposition résolue et rien ne laisse entrevoir la résorption rapide de cette situation.

Depuis 1991, la **Somalie** a sombré dans un sanglant chaos [21]. Alors que, fait rare pour un État africain, la population présente une homogénéité ethnique (Somalis), linguistique (somali) et religieuse (islam sunnite), elle se trouve en proie à des affrontements inextricables entre clans, voire entre sous-clans. Rien ne parvint à enrayer la dislocation de l'État et la violence, ni les innombrables médiations et accords (14 conférences de "réconciliation", par exemple) immédiatement violés, ni l'intervention de la communauté internationale [22] ou de l'Éthiopie. Effet pervers de cette impuissance internationale, les Somaliens se rapprochent de leur clan d'origine, désormais seule garantie - relative - de sécurité, ce qui renforce la primauté de l'ordre clanique et de ses mécanismes. Conséquence tout aussi peu stabilisatrice, certains Somaliens se retournèrent vers les radicaux de l'*Union des tribunaux islamiques*. Ceux-ci s'imposaient comme les seuls capables de restaurer l'ordre et la sécurité, comme, en 1997, les *taliban* s'étaient affirmés en terre pashtoune dans la guerre civile afghane. En 2006, ils furent chassés de Mogadiscio et poursuivis jusqu'à la frontière kenyane par l'armée éthiopienne. Mais en décembre 2008, ils refirent surface et contrôlaient de nouveau le sud du pays, jusqu'à certains quartiers de la capitale [23]. Divisés en trois tendances rivales, ils menacent surtout de prolonger l'instabilité du pays. Les plus radicaux, les jeunes salafistes d'Al-Chabaab, affichent ouvertement leur proximité avec Al Qaeda, ce qui inquiète les pays occidentaux.

L'effondrement de l'État consécutif à l'offensive américaine de 2003 et la violence politique ou intercommunautaire qui suivit, placèrent chaque habitant de l'**Irak** en situation d'insécurité. Pour pallier cet inconvénient, nombre d'entre eux se retournèrent vers les structures traditionnelles de sécurité : notamment les tribus [24]. Mais observons qu'elles ne sont pas le seul recours : l'ethnie, la confession, l'appartenance sociale ou le parti politique peuvent également jouer ce rôle. Depuis 2007, dans leur lutte contre Al Qaeda en Irak, les Américains cherchent, entre autres moyens, à manipuler les intérêts des tribus arabes sunnites pour priver la nébuleuse terroriste des soutiens, ou de la neutralité bienveillante, dont elle bénéficie. Le général Petraeus déclarait : « Vous ne pouvez pas exterminer une insurrection. Vous ne pouvez pas vaincre tout le monde. Vous devez les retourner [25] ». Toute considération morale mise à part - quelques mois auparavant, les quelque 80 000 hommes enrôlés luttaient vraisemblablement contre les Américains et certains pourraient avoir participé aux pires atrocités perpétrées par les islamistes radicaux -, il s'agit d'un pari très risqué. Une fois armés et intégrés au cœur du dispositif sécuritaire du gouvernement pro-américain, ces "janissaires de l'Amérique [26]" ne se retourneront-ils pas contre leurs enrôleurs [27] ? D'emblée, les Kurdes refusèrent ce type de recrutement sur leur territoire et nombre de chiites évoquaient le "cheval de Troie", ou un "loup déguisé en agneau". Certains observateurs virent dans ce processus une régression, qui ramenait l'Irak à l'ère tribale, accentuait la segmentation de sa société et exacerbait les tensions intercommunautaires [28]. Il en résulta même des affrontements intracommunautaires, comme ceux provoqués par Mullah Nadhim al-Jubouri. Arabe sunnite, il fut l'un des chefs d'Al Qaeda en Mésopotamie avant de rallier les forces légalistes du "Réveil". Aujourd'hui, il est devenu la cible à la fois d'Al Qaeda, pour qui il est un traître, des familles des victimes des crimes qu'il perpétra lorsqu'il faisait partie d'Al Qaeda, qui veulent se faire justice elles-mêmes faute d'action de l'État, et des autorités iraqiennes, shiites, qui l'ont arrêté au prétexte de ces mêmes crimes, mais plus certainement parce qu'il

est sunnite [29]. Pour d'autres analystes, le passage par la tribu peut constituer le point de départ d'une démocratisation adaptée aux conditions locales, ce qu'illustreraient les résultats des élections provinciales de janvier 2009. Les élections législatives de mars 2010 devraient apporter de nouveaux éléments de réponse.

Alors que les *taliban* se renforcent en **Afghanistan**, avant tout en zone pashtoun, l'ONU, l'OTAN et le gouvernement pro-occidental de Kaboul ne voient pas d'autre option que rechercher le soutien des tribus. Cela en dit long sur la prégnance des structures traditionnelles au détriment de l'État [30]. Mais, ici comme en Irak, la "solution" présente des limites : dans les zones où la structure tribale est atomisée (région de Kandahar, par exemple), l'anarchie l'emporte et les insurgés en tirent parti. Les moyens dont disposent les chefs tribaux les mieux intentionnés demeurent insuffisants : ils ne peuvent satisfaire ni aux besoins de santé, ni à ceux d'éducation ou d'emploi. Ils ne se trouvent pas toujours en mesure de garantir la sécurité. Bref, ils ne peuvent assurer certaines des missions essentielles de... l'État.

La recherche du soutien des chefs tribaux du côté pakistanais de la frontière avec l'Afghanistan suscite une vive polémique : de hauts responsables militaires américains en font la clé du succès, mais des experts civils doutent du résultat. D'une part, il existe(rait) un véritable État au **Pakistan** et il vaudrait mieux l'aider à enraciner les institutions d'un pays moderne (forces de sécurité, tribunaux, partis politiques). D'autre part, les religieux radicaux détiendraient le contrôle effectif de la zone et les chefs tribaux n'exerceraient plus une influence déterminante [31]. En outre, le mécanisme de vendetta peut, à tout moment, bouleverser les relations entre tribus, clans et sous-clans. Les *taliban* pakistanais en furent peut-être victimes au printemps 2009. L'un de leurs principaux chefs, Baïtullah Mehsud (cheville ouvrière présumée d'Al Qaeda au Sud Waziristan, organisateur présumé de l'assassinat de Benazir Bhutto), dut consacrer une part importante de ses efforts et de ses forces à neutraliser son rival (un autre islamiste radical), Qari Zainuddin Mehsud. Une querelle entre deux sous-clans paralysait une partie des opérations des islamistes [32]. Toute stratégie reposant sur la manipulation des mécanismes tribaux semble donc fragile, voire aléatoire. De plus, pour fonctionner, elle suppose un excellent service de renseignement assurant une connaissance approfondie des tribus, des clans, des sous-clans, de leurs chefs traditionnels, de leurs dirigeants religieux, des responsables *taliban*, des relais d'Al Qaeda, des narcotrafiquants et des bailleurs de fonds. Cela s'avère particulièrement malaisé dans des pays aussi complexes que l'Afghanistan ou le Pakistan. Toutefois, les autorités pakistanaises ne semblent pas totalement démunies, comme le montra l'élimination de Baïtullah Mehsud en août 2009. Certes, il périt suite à l'intervention d'un drone américain, « mais lorsque Islamabad [lança] son opération militaire le 14 juin [2009], tous les chefs de clans Mehsud [furent] mis sous pression pour qu'ils livrent le meneur. Les propriétés [furent] confisquées. Les lois spéciales qui prévalent en zone tribale [furent] utilisées pour arrêter et inculper des Mehsud. Au point qu'au moment même où Baïtullah [fut] tué, une délégation d'anciens se trouv[ait] dans la capitale pour prêter allégeance au pouvoir central et assurer qu'ils n'aid[ai]ent pas les insurgés [33] ».

L'État ne perd donc pas toujours la partie face aux tribus ou aux clans. Dans l'urgence et la nécessité - ici, les *taliban* pakistanais affrontaient directement l'État - il peut mobiliser des ressources importantes. Mais il faut une unité de conception et de direction à la tête du pays, une volonté politique et les moyens d'agir dans la durée. Tant qu'il existe des lacunes ou des faiblesses à ces trois niveaux, tribus et clans disposent d'un espace de manœuvre.



La rive européenne de la Méditerranée n'échappe pas aux mécanismes tribaux. Malgré plus de quatre siècles d'administration ottomane sans faiblesse et plus de quatre décennies de totalitarisme communiste, l'**Albanie** n'est pas parvenue à éradiquer – notamment dans sa partie montagneuse – la pratique de la vendetta, partie intégrante (Chapitre 126 : *Le sang est payé par le sang*) de la loi coutumière locale, le *Kanun* [34]. Spécificité albanaise, le processus se perpétue sans que rien ne soit prévu pour y mettre fin. La pratique s'étend à l'ensemble du pays, notamment la capitale, sous l'effet de l'émigration des montagnards en quête d'emploi [35]. Pourtant, en tant que candidate à l'intégration dans l'Union européenne et dans l'OTAN, Tirana se réclame de l'État de droit. Mais le pays n'a pas d'expérience en la matière. Aussi, les conflits privés se règlent par les moyens traditionnels, tirés de l'oubli :

« La période de transition a eu ceci de particulier qu'elle a littéralement brisé les repères d'une société. Or, les bouleversements, liés à la brutalité du changement, ont favorisé la réappropriation de la tradition, faute de valeurs stables vers lesquelles se tourner immédiatement après la chute du régime. Malheureusement, après des décennies passées sans *kanun*, on ne sait plus vraiment comment celui-ci fonctionne. Sans connaissance précise du code, on s'en tiendra donc à une version anarchique de celui-ci, d'où l'explosion de violence des années 1990 [...] Le *kanun* que l'on connaît actuellement est une synthèse des divers *kanun* élaborés par les clans du nord du pays au Moyen-Âge. Le premier constat [...] est que plus l'État est dépourvu d'autorité sur son territoire, plus le *kanun* trouve sa place au sein de la société [36] ».

Afin d'éradiquer cette pratique, l'État albanais pratique la prévention, mais il s'efforce également de ne laisser aucun délit de ce type impuni, traquant les accusés jusqu'à l'étranger. Il s'agit explicitement d'affirmer la suprématie de l'État de droit et le monopole étatique d'exercice de la violence, comme l'affirme le directeur général de la police d'État : « montrer que notre système fonctionne à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières s'avère être une bonne méthode de dissuasion [37] ».

Toutefois, participer de la culture occidentale, de la construction européenne et de la communauté atlantique depuis les origines, ne suffit pas pour échapper aux comportements archaïques, comme le montre l'**Italie**. Berceau du droit romain et de la Renaissance, elle n'en abrite pas moins une forme d'organisation aux antipodes de la civilisation et du droit : la mafia. L'appellation regroupe Cosa Nostra, environ 180 "familles" en Sicile, ainsi que ses pendants continentaux, notamment : 'Ndrangheta, environ 150 "familles" en Calabre [38] ; Camorra, environ 110 "familles" en Campanie [39] ; Sacra Corona Unita, environ 50 "familles" dans les Pouilles. Ce terme de "famille" révèle la nécessité de conforter la solidarité en se forgeant une parenté qui, pour être parfois en partie symbolique, n'en est pas moins opérante. Elle se renforce par une politique matrimoniale qui fonde, partiellement ou totalement, une parenté biologique. La "famille" repose également sur une base géographique commune : le territoire, approprié, organisé, contrôlé et exploité. Chaque groupe doit d'ailleurs passer un accord pour transiter sur le territoire d'un autre. Ainsi, « Chaque clan [calabrais] touche 3 % sur les travaux de l'autoroute Salerne-Regio lorsqu'elle traverse son territoire [40] ». Dans le cas contraire, il s'agit d'une déclaration de guerre. La "famille" communie, seule, ou avec les autres, parfois dans le cadre d'une sorte de "trêve de Dieu". À proximité de San Luca, berceau de la 'Ndrangheta, se trouve le sanctuaire de la Madone de Polsi, "protectrice" des 'Ndranghetistes. C'est le chef du clan dominant qui détient, symboliquement, le contrôle cultuel. Au monastère de Polsi, à l'issue de la procession populaire du 2 septembre, se réunissent les chefs de l'organisation pour régler tous les problèmes intéressant la

“communauté” [41]. Bref, avec un code de l’honneur strict, tous les ingrédients du système clanique se retrouvent dans le fonctionnement de ces groupes criminels. Le chef mafieux, comme tout chef tribal, s’impose comme l’intermédiaire indispensable. Il l’est, d’une part, entre les membres de la communauté locale, d’autre part, entre ceux-ci et le “monde extérieur”. Ce dernier recouvre, en particulier, l’ensemble des rouages politico-administratifs. Cette médiation explique l’adaptation et l’infiltration mafieuses dans l’appareil d’État, comme dans les partis politiques. Cela prend une importance telle que, chaque année, la Direction nationale antimafia (DNA) publie un rapport qui recense, entre autres, les collusions découvertes entre politique et crime organisé [42]. La mafia intervient dans le champ politique de multiples manières : contribution à l’ordre public (notamment, la lutte anticommuniste durant la Guerre froide, ce qui pourrait expliquer une certaine impunité), soutien électoral, clientélisme et corruption. Le 118, service de premiers secours de la Sicile emploie 3 384 personnes, dont 3 009 chauffeurs pour... 280 ambulances [43]. Sur 54 conseillers régionaux, en Calabre, 34 font l’objet d’enquêtes pour association mafieuse [44], par exemple. Il est de notoriété publique, en Italie, qu’ « une partie de la classe politique sicilienne continue à entretenir de liens avec la Mafia [45] ». Insinuée dans tous les rouages de l’économie locale, nationale et même mondiale, la mafia exerce par ce biais une influence considérable, que l’État italien tente de supprimer par la confiscation des biens [46].

La **compréhension** des **mécanismes** tribaux débouche, parfois, sur des effets surprenants. Lors d’une opération de ratissage en vue de découvrir des caches d’armes dans la campagne irakienne, une unité de la 82e division parachutiste obtint des résultats inespérés, grâce... à sa connaissance des mécanismes régissant la propriété des terres au sein des tribus. Ayant trouvé par hasard un premier stock, les soldats américains mirent la main sur une série d’autres, parce qu’ils fouillèrent les parcelles appartenant aux frères du propriétaire du terrain sur lequel ils avaient effectué leur première saisie [47].

Le fonctionnement des sociétés tribales produit des **comportements complexes** qu’il faut se trouver à même de comprendre.

Le **Waziristan**, région montagneuse du Pakistan qui longe une partie de la frontière afghane, offre un sanctuaire aux *taliban* et autres djihadistes sunnites. Acquis à l’extrémisme islamiste, les Pashtouns qui peuplent cette zone adoptent toutefois des attitudes variables en fonction de leur appartenance tribale. Jouant sur le mécanisme traditionnel de solidarité, le commandement des *taliban* tente d’unifier les forces et a donné pour consigne d’attaquer partout l’armée pakistanaise, dès que celle-ci intervient contre l’un quelconque de ses groupes. Or, il n’en va pas toujours ainsi, du fait même du fonctionnement des sociétés tribales. Ainsi, les assemblées consultatives des tribus pashtounes imposent à leurs chefs d’éviter toute action qui transformerait leur zone d’implantation en champ de bataille et/ou attirerait sur la communauté les représailles de l’armée. De même, la nécessité de respecter le territoire de chaque tribu réduit la mobilité des groupes armés. Enfin, les clivages internes de chaque tribu déterminent l’attitude des clans et sous-clans qui la composent [48]. En **Afghanistan**, tout comme au **Pakistan**, la solution du conflit en cours entre les *taliban* et la coalition forgée par les États-Unis réside dans un accord politique. Or, ce dernier, à Kaboul comme à Islamabad, passe par la communication entre les adversaires. Celle-ci repose, en partie au moins, sur les liens tribaux qui, en dépit de l’affrontement, ne se rompent jamais totalement [49].

Les individus ne s’identifient pas et ne fondent pas leurs relations à partir d’un seul critère.

Leurs liens sociaux passent par de multiples vecteurs, le groupe familial, le clan ou la tribu – lorsqu'ils existent –, l'ethnie ou la nation n'en constituant que quelques-uns parmi d'autres. Aussi faut-il se garder de prendre la partie pour le tout. Pour séduisante qu'elle paraisse, l'explication par le clan ou la tribu n'éclaire pas tout et risque de ne constituer qu'une solution de facilité en présence de situations complexes. Par ailleurs, l'impuissance de l'État mérite un examen approfondi : sa réalité ou son ampleur prêtent parfois à discussion, comme dans le cas du Pakistan. Il convient alors de comprendre qui a intérêt à accréditer cette pseudo-faiblesse, et pourquoi.

*Copyright 2015-Gourdin/Diploweb.com*

---

## **PROBLÉMATIQUE LIÉE AUX CLANS/TRIBUS**

*Quel rôle jouent les structures claniques et/ou tribales dans la crise ou le conflit ?*

### **CHAMPS DE RECHERCHE**

**Outils** pour étudier les structures claniques et/ou tribales de la population du territoire sur lequel se déroule la crise ou le conflit :

. les ouvrages consacrés à la géographie, l'ethnologie, à l'anthropologie, à la sociologie, à l'histoire, à la science politique et au droit.

Les **informations** recueillies servent à repérer l'influence des structures claniques et/ou tribales sur les événements. Le plus souvent un ou plusieurs des éléments suivants :

- . l'existence d'une stratégie clanique et/ou tribale,
- . la concurrence avec l'autorité politique de l'État,
- . la concurrence avec la justice de l'État de droit,
- . l'interférence dans la vie politique,
- . la complexité des allégeances,
- . l'intérêt tactique de la connaissance des structures claniques et/ou tribales,
- . l'intérêt stratégique de la connaissance des structures claniques et/ou tribales.

La liste n'est pas exhaustive, mais elle recense les facteurs qui apparaissent le plus fréquemment.

Une information est pertinente lorsqu'elle contribue à éclairer la crise ou le conflit que l'on étudie.

Copyright 2015-Gourdin/Diploweb.com

---

## Plus

**[Comment se procurer au format papier l'ensemble de cet ouvrage de référence signé de Patrice Gourdin, "Manuel de géopolitique", éd. Diploweb via Amazon ? D'un clic.](#)**

---

## P.-S.

Docteur en histoire, professeur agrégé de l'Université, Patrice Gourdin enseigne à l'École de l'Air. Il intervient également à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence. Membre du Conseil scientifique du Centre géopolitique, l'association à laquelle le *Diploweb.com* est adossé.

---

## Notes

[1] . Godelier Maurice, « À propos des concepts de tribu, ethnie et État. Formes et fonctions du pouvoir politique », in Dawod Hosham (dir.), *Tribus et pouvoirs en terre d'Islam*, Paris, 2004, Armand Colin, pp. 291-292.

[2] . Sommier Isabelle, *Les mafias*, Paris, 1998, Montchrestien, p. 22.

[3] . Follorou Jacques, « La faiblesse de la justice illustre le caractère embryonnaire de l'État afghan », *Le Monde*, 13 juin 2008.

[4] . Saint-Paul Patrick, « Le chaos fait renaître les clans à Gaza », *Le Figaro*, 21 décembre 2006.

[5] . Claude Patrice, « Fallouja, forteresse assiégée, saisie par la fièvre électorale », *Le Monde*, 1er février 2009 ; Parker Ned, Redha Usama & Fakhildeen Saad, « Iraq's Provincial Elections Show the Power of the Tribe », *Los Angeles Times*, February 3, 2009.

[6] . Claude Patrice, « Les élections provinciales irakiennes tournent à l'avantage de Nouri Al-Maliki », *Le Monde*, 3 février 2009.

[7] . Myers Steven Lee & Dagher Sam, « After Iraqi Elections, Next Big Test Is Acceptance », *The New York Times*, February 10, 2009.

[8] . Karasik Theodore & Schbley Ghassam, « A House of Tribes for Irak », *The Washington Post*, April 25, 2008.

[9] . Duran Ragip, « Une vendetta à l'origine de noces sanglantes », Le Figaro, 6 mai 2009.

[10] . Consulter les travaux - classiques - de Pitt-Rivers Julian, notamment *The Fate of Shechem or The Politics of Sex. Essays in the Anthropology of the Mediterranean*, Cambridge, 1977, Cambridge University Press ; traduction française : *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, 1997, Hachette, collection Pluriel, 273 p. Voir également. : Gautheron Marie (dir.), *L'honneur. Image de soi ou don de soi : un idéal équivoque*, Paris, 1991, Autrement, 231 p.

[11] . Aljaberi Jaber, « Iraq's Tribal System is Vital for National Stability », *The Daily Star*, February 12, 2008.

[12] . Ibidem.

[13] . Claude Patrice, « Irak : les janissaires de l'Amérique », *Le Monde*, 11 mars 2008. Lire aussi son portrait de « Ali Hatem Al-Ali Suleiman, un "prince" contre Al Qaeda », *Le Monde*, 15 février 2008.

[14] . Eisenstadt Michael, « Iraq. Tribal Engagement ... », op. cit., p. 23.

[15] . Parker Ned et Rashed Saif, « In Anbar, Sunni Rivalries Surface », *Los Angeles Times*, 21 janvier 2008.

[16] . Salaün Tangi, « Le Sinaï sous la menace de nouveaux attentats », *Le Figaro*, 3 décembre 2008.

[17] . Schleifer Yigal, « In Southeastern Turkey, Democracy Feels the Sway of Ancient Clan Culture », *The Christian Science Monitor*, July 17, 2007.

[18] . Blanford Nicholas, « In Lebanon's Wild East, Hezbollah Finds Itself on Left Foot », *The Christian Science Monitor*, April 15, 2009.

[19] . Stack Megan K., « Modern Yemen Embraces the Tribe », *Los Angeles Times*, May 27, 2007.

[20] . Saint-Paul Patrick, op. cit. Pour une étude plus approfondie, consulter le rapport de l'International Crisis Group : « Inside Gaza : the Challenge of Clans and Families », *Middle East Report*, n° 71, December 20, 2007, 32 p.

[21] . Cherruau Pierre, « Somalie : un pays livré au chaos depuis quinze ans », *Le Monde*, 4 janvier 2007.

[22] . Notamment la résolution n° 751 du Conseil de sécurité de l'ONU mettant en place une opération pour la Somalie, l'ONUSOM, le 24 avril 1992 ; et la résolution n° 794 du Conseil de sécurité de l'ONU, autorisant une intervention armée sous commandement américain - Restore Hope -, le 3 décembre 1992.

- [23] . Sanders Edmund, « Islamists Regain Ground and Strength in Somalia », Los Angeles Times, December 7, 2008.
- [24] . Eisenstadt Michael, op. cit., page 18.
- [25] . Duffy Michael, « The Surge at Year One », Time, February 11, 2008.
- [26] . Claude Patrice, « Irak : les janissaires ... », op. cit.
- [27] . Malbrunot Georges, « Le pari risqué de l'alliance entre les États-Unis et les tribus », Le Figaro, 14 septembre 2007.
- [28] . Abu-Ali Nidaa, « Iraq Insurgency Leading to Tribalism », ISN-Security Watch, October 10, 2007.
- [29] . Dagher Sam, « Arrest of Ex-Militant Shows Iraqi Reconciliation Pitfalls », The New York Times, May 10, 2009.
- [30] . Follorou Jacques, « Dans le Sud-Est afghan, l'ONU et la coalition tentent de rallier les tribus contre les talibans », Le Monde, 3 avril 2008.
- [31] . Cypel Sylvain, « Le plan de l'armée américaine pour s'allier des tribus rebelles au Pakistan », Le Monde, 22 novembre 2007.
- [32] . Mehsud Rehmat and Arnoldy Ben, « Pakistani Taliban under Pressure from Tribal Rival », The Christian Science Monitor, May 10, 2009.
- [33] . Lallemand Alain, « Quel impact sur l'insurrection ? », Le Temps, 8 août 2009.
- [34] . Association Albania, « Le Kanun et la vendetta en Albanie : du mythe à la réalité », Le Courrier des Balkans, mis en ligne le 13 février 2003.
- [35] . Finer Jonathan, « Albania Takes Aim at a Deadly Tradition », The Washington Post, August 23, 2007.
- [36] . Andoni Ben, « Albanie.comment lutter contre la vendetta ? », Mapo, 16 mars 2009, traduit par Mandi Gueguen et mis en ligne par Le Courrier des Balkans, 25 avril 2009.
- [37] . Ibidem.
- [38] . Bozonnet Jean-Jacques et Decamps Marie-Claude, « Mafias italiennes : le règne de la 'Ndrangheta », Le Monde, 5 septembre 2007.
- [39] . Le système de cette organisation criminelle est minutieusement décrit par Saviano Roberto, Gomorra. Dans l'empire de la Camorra, Paris, 2007 [1e édition italienne : 2006], Gallimard, 357 p.



[40] . Bozonnet Jean-Jacques et Decamps Marie-Claude, op. cit.

[41] . Jozsef Éric, « Le clan des Calabrais », Libération, 29 août 2007

[42] . Bozonnet Jean-Jacques, « L'Italie reste fragilisée par les liens entre mafia et politique », Le Monde, 31 janvier 2008.

[43] . Bozonnet Jean-Jacques, « La corruption croissante ronge l'Italie malgré une lutte intensifiée contre la Mafia », Le Monde, 10 février 2008.

[44] . Bozonnet Jean-Jacques et Decamps Marie-Claude, op. cit.

[45] . Oberlé Thierry, « La Sicile va voter à l'ombre de la Pieuvre », Le Figaro, 8 avril 2008. On lira également avec profit les romans policiers d'Andrea Camilleri : les enquêtes du commissaire Montalbano permettent de s'immerger dans la culture mafieuse de la Sicile.

[46] . Bozonnet Jean-Jacques, « Sicile : paysans sans parrain à Corleone », Le Monde, 9 avril 2008.

[47] . Courriel du lieutenant Brendan Hagan, « Tom Ricks's Inbox », The Washington Post, April 29, 2007.

[48] . Yusufzai Rahimullah, « The Impact of Pashtun Tribal Differences on the Pakistani Taliban », Terrorism Monitor, February 7, 2008.

[49] . Zecchini Laurent, « Combat ou dialogue avec les talibans : les ambiguïtés de la guerre afghane », Le Monde, 29 décembre 2007.